



APPEL A CANDIDATURES

Le Parc national de Port-Cros, établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère chargé de l'environnement,

recrute un(e) :

**Chef de secteur - Île de Porquerolles
Adjoint au chef de l'unité territoriale des îles d'or**

**Poste ouvert aux agents de catégorie B de la fonction publique
et aux contractuels**

Poste à pourvoir le : 15 mai 2026 (susceptible d'être vacant)

La date limite de réception des candidatures : 23/02/2026

Localisation du poste : Île de Porquerolles

Résidence administrative : Hyères (Var)

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. Il est l'un des onze parcs nationaux français.

Il emploie environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles formant l'Unité territoriale des îles d'Or, Secteur Ouest Giens/Pardet/La garde et secteur Est Croix-Valmer/Ramatuelle) ; le parc national a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 17 agents permanent sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Il est missionné par le ministère chargé de la transition écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30

décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est. 5 communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses 6 ambitions, rapprochent dans un même projet d'ensemble à moyen terme les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente. La superficie générale du parc national tant en mer qu'à terre couvre un territoire de près de 140 000ha. Les îles de Port-Cros et de Porquerolles constituent la zone cœur de parc (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre).

MISSIONS DU SERVICE ET CONTEXTE

L'île de Porquerolles est un des trois territoires insulaires de l'**archipel des îles d'Or**. Géologiquement rattaché au massif des Maures, elle en a été isolée par la montée progressive du niveau de la mer après la fonte des glaces, il y a quelques 20 000 ans.

L'île de Porquerolles, la plus à l'ouest, d'une superficie de 1257ha dessine un arc, orientée est-ouest de 7 km de long pour 3 km de large. Cinq chaînons de collines boisées séparent des plaines cultivées qui s'ouvrent sur la mer par de longues plages. Les côtes Sud et Est, plus élevées sont constituées de falaises abruptes entrecoupées de quelques criques.

En 2012, à l'issue d'une concertation avec les acteurs locaux, le parc national a été réformé en profondeur. Les espaces naturels propriétés de l'État de l'île de Porquerolles ainsi que sa frange marine jusqu'à une distance de 600 m ont été classés en zone cœur.

Le secteur a pour mission fondamentale de préserver et gérer de manière « durable » les espaces naturels protégés de l'île. L'île de Porquerolles comporte un territoire terrestre de 1 000 hectares et une aire marine de 1 600 hectares (jusqu'à 600 mètres en mer des côtes de l'île et des îlots). Elle comporte des paysages préservés et une biodiversité très riche qui sont d'un attrait très fort. De ce fait, elle subit des usages professionnels et des activités de loisir très variés et saisonniers qui peuvent impacter son intégrité. L'île comprend un « village » hors du cœur. L'insularité de l'île de Porquerolles (notamment en hiver) reste une contrainte forte pour le fonctionnement de l'équipe du Parc national.

L'Unité Territoriale (UTID) des îles d'Or a été créée en 2020. Le principe de l'unité territoriale repose sur une mise en commun des moyens techniques et humains sur un certain nombre de missions entre les deux îles sous forme de renforts, notamment en matière de d'acquisition de connaissances et de surveillance.

L'unité territoriale a été fondée sur le principe d'une coordination assurée par le Chef de l'UTID. Les deux chefs de secteur sont les adjoints au chef de l'UTID et contribuent pour leurs secteurs à la préparation budgétaire, à l'élaboration et le suivi des plannings et à la réalisation des missions dévolues aux gardes-moniteurs et au port de Port-Cros.

MISSIONS ET ACTIVITÉS DU POSTE

Le chef de secteur est placé sous la responsabilité hiérarchique directe du chef de l'unité territoriale des îles d'Or. Il est adjoint au chef de l'UTID et peut être appelé, comme son

homologue chef de secteur de Port-Cros, à assurer des périodes d'intérim en cas d'absence prolongée du chef de l'UTID.

Le chef de secteur de Porquerolles est secondé par un adjoint.

Les agents et le chef de secteur de cette unité opérationnelle du Parc national doivent faire preuve d'une adaptabilité importante, d'une grande réactivité et acquérir de nombreuses compétences (à terre et en mer).

Les missions sont les suivantes :

1- Management d'une équipe de 7 agents permanents sur le secteur de Porquerolles (avec, dans le cadre de l'UTID, des missions de renfort avec le secteur de Port-Cros qui comprend 5 agents). Tous les agents permanents sont commissionnés et assermentés.

L'équipe permanente est renforcée en période estivale par des saisonniers assurant des missions de sensibilisation, d'information et de surveillance.

La continuité de service au sein des secteurs territoriaux est permanente (365 jours par an), soit une présence continue de minimum deux agents permanents.

Les activités courantes sont les suivantes :

- Planification du travail et distribution des missions et encadrement,
- Animation de l'équipe, formation des personnels, règlements des conflits
- Production bi-mensuelle des comptes rendus d'activité du secteur auprès de la direction du Parc national
- Respect et suivi de la bonne exécution des règles en matière d'hygiène, de temps de travail et de santé sécurité au travail.

2- Organisation et réalisation des missions de surveillance et de police de l'environnement en mer et à terre :

- Réalisation des tournées de veille du territoire pour observer et avertir de toute perturbation naturelle ou anthropique (atteintes à la faune sous-marine, pollutions ..)
- Organisation et planification des missions de police en sécurité
- Réalisation des missions de police en mer comme à terre, en plongée, sur des embarcations ou à pied. Activité de lutte contre le braconnage, contrôle des pêches maritimes et de la navigation et application des règles en matière de protection de la nature
- Réalisation des auditions, productions des actes et des procès-verbaux, suivi des procédures pénales

3- Intervention sur le patrimoine naturel méditerranéen :

- Préservation des habitats côtiers, insulaires et sous-marins par des aménagements terrestres et du balisage en mer en lien avec les services du siège du Parc national
- Gestion des habitats forestiers
- Régulation des espèces envahissantes (sangliers, rats, Carpobrotus, etc.)

4- Participation aux missions scientifiques :

- Soutien aux missions scientifiques, sur terre, en mer et en milieu sous-marin
- Déploiement et participation à des protocoles scientifiques (suivis des espèces, bancarisation données naturalistes, etc.)
- Participation au conseil scientifique du Parc ou aux instances, lorsque c'est nécessaire.

5- Relations avec les résidents, les visiteurs et les partenaires :

- Appui à l'organisation de l'accueil des visiteurs et soutien de l'équipe chargée de cette mission à la « Maison du Parc » en lien avec le service accueil (ACTE) du Parc national.
- Interface de la direction du Parc et des services du Parc sur l'île de Porquerolles avec les résidents, les partenaires (agriculteurs, prestataires, scientifiques...) et les visiteurs,
- Coordination de l'accueil des groupes scolaires en lien avec le service ACTE,
- Médiation et interventions au titre de l'éducation à l'environnement en lien avec le service ACTE,
- Accueil des partenaires institutionnels,
- Accompagnement des médias en lien avec service ACTE,
- Rôle protocolaire.

6- Gestion administrative et budgétaire

- Co-construction du budget de l'UTID avec le chef de l'UTID ,
- Suivi de la partie du budget concernant le fonctionnement du secteur,
- Suivi des commandes et des dépenses courantes du secteur, planification des achats de véhicules terrestres et d'embarcations,

Rédaction de cahiers des charges,

- Suivi du matériel et des visites de sécurité,
- Mobilisation au sein de groupes de travail intra-parc.

INTÉRÊT, DIFFICULTÉS, CONTRAINTES DU POSTE

- Poste à missions pluridisciplinaires, en milieu insulaire, au sein d'une équipe cohérente (équipe du secteur),
- Logement sur place obligatoire pour la continuité du service (logement par nécessité absolue de service (NAS) sur l'île),
- Astreinte par roulement,
- Travail par roulement les samedis, dimanches et jours fériés,
- Déplacement pour des réunions sur le continent.

PROFIL DU CANDIDAT - COMPÉTENCES REQUISES

Savoirs (connaissances théoriques et pratiques) :

- Textes réglementaires en matière de protection de la nature, de la navigation et de la pêche en mer et du code du travail
- Avoir le permis côtier
- Connaissances naturalistes sur les espèces terrestres et marines méditerranéennes
- Connaissance en éducation à l'environnement
- Connaissance de l'environnement professionnel autour de la gestion d'un espace protégé en milieu insulaire
- Animer une équipe
- Évaluer la charge de travail pour planifier et prioriser les tâches
- Contrôler et faire le bilan des missions
- Savoir déléguer des responsabilités, des tâches
- Gérer les ressources humaines (formations, recrutement des stagiaires et contractuels)
- Assurer l'interface entre la direction, l'équipe du secteur et les résidents
- savoir rendre compte et décider en situation de crise
- Participer au recrutement des personnels saisonniers
- Former et encadrer les stagiaires
- Participer à l'élaboration du plan de formation
- (Permis de chasser éventuellement)

Savoir-faire :

- Savoir nager
- Savoir piloter les embarcations
- Pratiquer la plongée sous-marine et si possible être classé IB
- Savoir intervenir en sécurité lors des contrôles de police
- Savoir appliquer des protocoles scientifiques
- Savoir évaluer les besoins financiers en matière d'investissement et de fonctionnement
- Être capable d'exécuter le budget octroyé
- Connaître les principaux outils de bureautique
- Savoir participer à des groupes de travail avec les partenaires (colloques, séminaires, rencontres)
- Peut être appelé à participer à des plans ou opérations de secours à terre et en mer (formation de secourisme)

Savoir-être :

Sens de l'organisation,
 Ouverture, adaptabilité et être à l'écoute de tout type d'interlocuteur tout en affirmant clairement et calmement ses positions (assertivité),
 Être capable de s'exprimer en public,
 Capacité managériale éprouvée : Être à l'écoute des agents tout en affirmant son autorité hiérarchique,
 Savoir adapter son langage aux interlocuteurs (médias, visiteurs, partenaires socio-économiques, scientifiques...),
 Être force de propositions,
 Résistance au stress et à l'isolement induit par l'insularité.

MOYENS SPÉCIFIQUES INHÉRENTS AU POSTE

1) Matériels

Bureau avec matériel informatique et téléphone mobile,
Embarcations, véhicules, matériel de plongée, véhicule d'attaque de feu naissant.

2) Hébergement

Hébergement sur l'île, en logement par nécessité absolue de service mis à disposition (NAS).

HORAIRES ET SAISONNALITÉ

Du fait d'un milieu insulaire à forte saisonnalité de la fréquentation, une importante disponibilité du titulaire du poste est attendue pendant la saison estivale (congés annuels limités à une semaine en juillet et août) ;

Sur la base de 1 607 heures annuelles, le cycle de travail de la personne recrutée relèvera de l'une des options ouvertes au règlement intérieur de l'établissement, prenant en compte les exigences du poste en termes de disponibilité au cours de la haute saison.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures sont à adresser à l'adresse mail : recrutement@portcros-parcnational.fr préciser dans l'objet : « **Recrutement chef de secteur de Porquerolles** »

Pour les fonctionnaires, veuillez fournir votre dernier arrêté de situation administrative, vos 3 derniers comptes-rendus d'entretiens professionnel et une fiche financière à jour établie par votre bureau de gestion faisant apparaître les différents éléments de rémunération.

MODALITÉS DE SÉLECTION

La présélection des candidats se fera sur dossier.

Le choix définitif interviendra après deux séances d'audition des candidats qui sera organisée les jours suivants la date limite de candidature.

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

M. Pascal GILLET, chef de l'Unité Territoriale des îles d'or

Tél. : 07 56 11 48 41

pascal.gillet@portcros-parcnational.fr

Pour les démarches administratives :

Mme Aurélia GOFFE, responsable du pôle ressources humaines

Tél. : 04 94 12 82 39 – 07 63 72 26 77

aurelia.goffe@portcros-parcnational.fr